

# PLU

## Plan Local d'Urbanisme

**VAL-CENIS BRAMANS**  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

### 4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

#### 4.2.4 Le Cernay

Echelle: 1/2500

**DOSSIER D'APPROBATION**

Projet arrêté par le conseil municipal le 29 Janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 04 mai 2021

### LEGENDE

Remarque: tous les projets nécessitant une alimentation en eau potable et desservis par le réseau communal sont limités tant que l'adéquation ressource - besoin en eau potable n'est pas démontrée (R.151-34 du c.urb.)

- U ZONES URBAINES**
- Ua Secteur urbanisé ancien dense
  - Uc Secteur urbanisé récent moins dense
  - Ucc Secteur des chalets dits "Chaloin" (lotissement de Sérénaz)
  - Ue Secteur urbanisé réservé aux activités économiques
  - Uh Secteur urbanisé destiné à des hébergements hôteliers et touristiques
  - Up Secteur d'intérêt patrimonial - ensemble paroissial

- AU ZONES A URBANISER**
- 2AU Secteur insuffisamment équipé - à urbaniser suite à confortement ou réalisation des équipements et évolution du PLU; destination principale future: habitat
  - 2AUe Secteur insuffisamment équipé - à urbaniser suite à confortement ou réalisation des équipements et évolution du PLU; destination principale future: activités économiques

- A ZONES AGRICOLES**
- Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage dans les alpages
  - Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
  - Am Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités maraîchères peuvent trouver place
  - As Secteur destiné au stockage de matériaux
  - Av Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage en vallée

- N ZONES NATURELLES**
- N Secteur naturel
  - Nca/Nca1 Secteur destiné au camping
  - Nce Secteur destiné aux activités de centre équestre
  - Nep Secteur destiné à des équipements publics
  - NL/NL1 Secteur naturel à destination de loisirs
  - Np Secteur destiné à des stationnements
  - Npc Secteur destiné à des stationnements couverts
  - Npd Secteur destiné à des stationnements et dépôts
  - Nj Secteur de jardins potagers

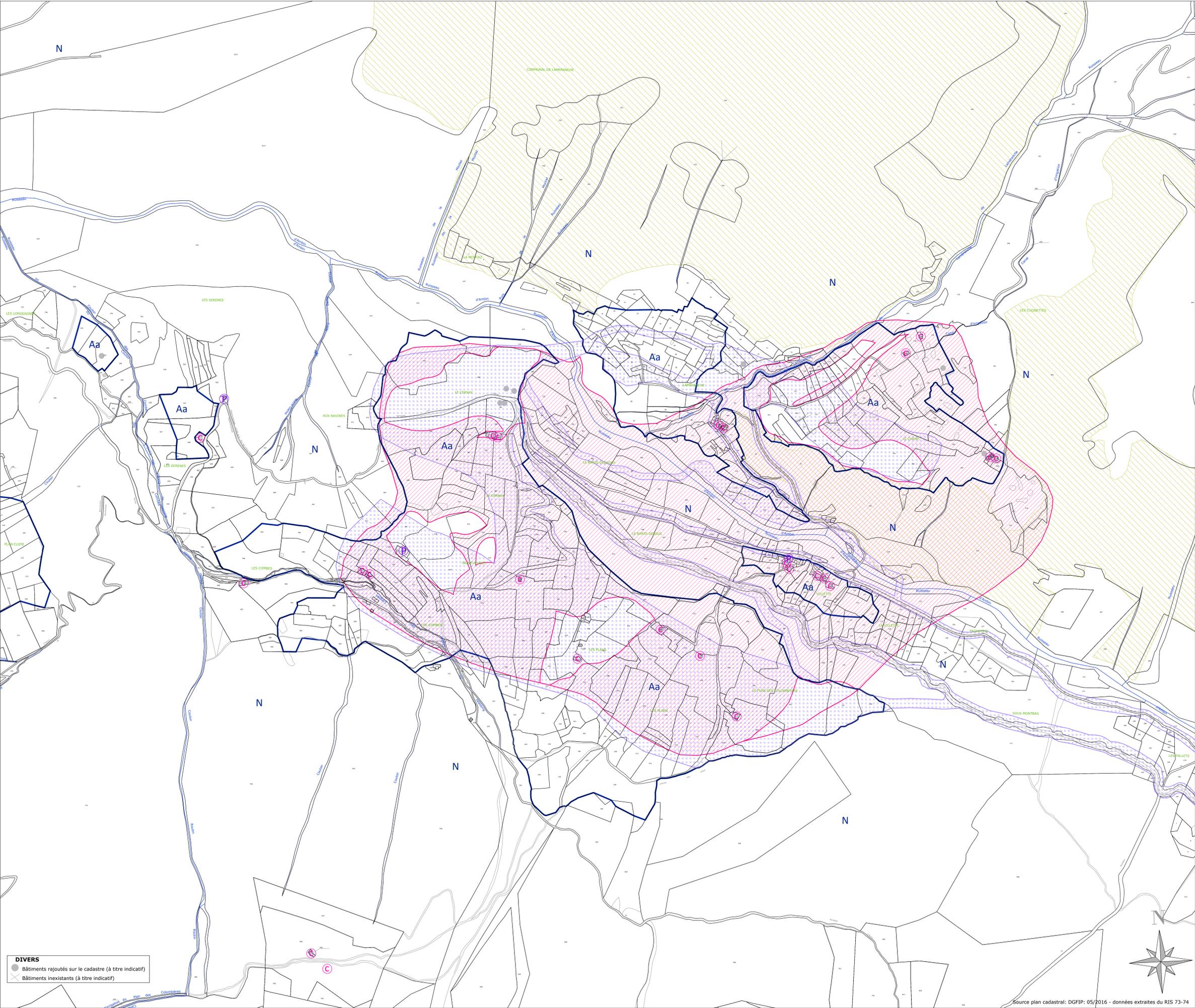
- INDICES ET SECTEURS**
- F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
  - C Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
  - d Bâtiment pouvant changer de destination
  - P Bâtiment ou construction présentant un intérêt patrimonial (ex: four, chapelle, église, oratoire, ...)
  - Refuge
  - Rc Secteur concerné par les Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Secteur concerné par les objectifs de mixité sociale (L.151-15 et R.151-38 3° du c. urb.) et fonctionnelle (L.151-16 et R.151-37 1° du c. urb.)
  - Périmètre d'étude du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), dont secteurs concernés par des risques
  - Périmètre d'étude du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), dont secteurs concernés par des risques
  - Secteur aménagé en vue de la pratique du ski nordique ou destiné aux loisirs hivernaux (L.151-38 et R.151-48 du c. urb.)

- ESPACES OU SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE**
- Corridors biologiques
  - Zones humides et leur espace de fonctionnalité
  - Zones Natura 2000
  - Arrêté de Protection de Biotope (APPB Montcenis et Vallon de Savine)
  - Elément de paysage et de biodiversité à préserver (L.151-23 c.urb)

**EMPLACEMENTS RESERVES ET TRACES DE PRINCIPE**

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Stationnement	Commune	137 m²
2	Parking (plan d'eau)	Commune	752 m²
3	Parking (arrière du Vervey)	Commune	821 m²

- a Tracé d'un chemin piétonnier (1,50 m) à créer
- b Tracé d'une voie de désenclavement (4,00 m) à créer
- c Tracé d'un accès pour une extension éventuelle future de la zone Ab (4 m), à créer
- d Tracé de la future voie verte Abon - Bonneval, à conserver



**DIVERS**

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- ⊗ Bâtiments inexistant (à titre indicatif)

